



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Note conceptuelle

Consultation multipartite sur le renforcement de la mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Jeudi 29 juin 2017

Lieu : Palais des Nations (Salle XXI), Genève

Organisée par l'UNESCO et le HCDH

Résumé

Cet événement d'une journée rassemblera les principaux groupes de parties prenantes¹ afin de faire le point sur les développements intervenus dans le domaine de la sécurité des journalistes et de l'impunité, lors des cinq premières années de mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (ou « Plan d'Action des Nations Unies »).

Depuis que le Plan d'Action des Nations Unies a été élaboré, des progrès et réalisations importants ont été effectués dans le domaine de la sécurité des journalistes. En dépit de ces acquis et de l'élan créé, il existe toujours un besoin pressant de protéger les journalistes et de combattre le climat d'impunité qui prévaut pour les violations de leurs droits fondamentaux. Cette situation est aggravée par l'extension des questions de la sécurité des journalistes et de l'impunité à l'espace numérique.

Dans ce contexte, il y a un besoin de rassembler les acteurs concernés afin d'évaluer leurs accomplissements, d'envisager l'avenir et de partager les meilleures pratiques.

La Consultation multipartite permettra aux participants d'identifier les principaux accomplissements, lacunes et défis réalisés dans leurs efforts visant à améliorer la sécurité des journalistes. Les participants élaboreront des recommandations qui aideront toutes les parties prenantes à assurer la sécurité des journalistes et mettre fin à l'impunité, tant en situation de conflit que de paix.

Contexte

Le Plan d'Action des Nations Unies a été élaboré afin d'apporter une approche globale, cohérente et orientée vers l'action à l'ensemble du système des Nations Unies, sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Depuis son lancement, celui-ci est devenu un cadre directeur pour les activités

¹ Les Etats Membres, les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, les médias, les associations professionnelles et les membres des milieux universitaires spécialistes de la question de la sécurité des journalistes et des domaines connexes.

dans ce domaine. A la suite de son approbation par le Conseil des chefs de secrétariats des Nations Unies en 2012, le Plan d'Action des Nations Unies a été accueilli favorablement par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO et le Conseil des droits de l'homme. En dehors du système des Nations Unies, le Plan d'Action a été mentionné par divers organismes régionaux et a donné un nouvel élan et un esprit de coopération entre les Nations Unies et les différents acteurs dans de nombreux pays.

Les développements suivants concernant la sécurité des journalistes et la question de l'impunité peuvent notamment être notés :

Au niveau intergouvernemental

Depuis 2012, un certain nombre d'activités a été mis en place au niveau international, y compris dans le contexte des Nations Unies :

- L'UNESCO a fait preuve de leadership pour le Plan d'Action des Nations Unies
- Depuis 2008, le Rapport bisannuel de la Directrice Générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité attire de plus en plus l'attention. Il apporte un aperçu analytique des réponses officielles apportées par les Etats membres en ce qui concerne le suivi judiciaire des meurtres de journalistes. Ce rapport est soumis tous les deux ans au Conseil Intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), et constitue un mécanisme unique au sein du système des Nations Unies, notamment pour suivre les meurtres de journalistes.
- Au cours des cinq dernières années, huit résolutions en matière de sécurité ont été adoptées par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que le Conseil des droits de l'homme.² Par la suite, un certain nombre d'Etats ont formé les « Groupes des Amis de la sécurité des journalistes » à New York, Genève et Paris.
- En 2013, le 2 novembre, a été déclaré par l'Assemblée générale des Nations Unies Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.
- Le HCDH a contribué de diverses manières aux progrès réalisés dans le domaine de la sécurité des journalistes, notamment grâce à la préparation de rapports mandatés par le Conseil des Droits de l'homme et l'Assemblée générale, en apportant des avis techniques aux autorités nationales, en surveillant et signalant les violations commises contre les journalistes et par le biais de plaidoyers et de campagnes de sensibilisation. Le problème a été abordé par les organes conventionnels des Nations Unies chargés des traités relatifs aux droits de l'homme, les titulaires de mandats spéciaux chargés du droit à la liberté d'opinion, d'expression, des exécutions sommaires et arbitraires, les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que le Conseil des droits de l'homme, y compris par le biais de son Examen périodique universel.
- L'Agenda de Développement Durable 2030, et notamment l'Objectif 16, offre un nouveau cadre dans lequel des progrès en faveur de la sécurité des journalistes et de la responsabilisation pour les violations commises à leur encontre peuvent être réalisés et mesurés. Un indicateur pour la Commission des statistiques des Nations Unies, dont la méthodologie est actuellement en cours

² Dans l'ordre chronologique décroissant : Résolution du Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/RES/33/2 (2016)); Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/70/162 (2015)); Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (S/RES/2222 (2015)); Décision lors de la 196^e session du Conseil Exécutif de l'UNESCO (196 EX/31) (2015); Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/69/185) (2014); Résolution du Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/RES/27/5) (2014); Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/68/163) (2013); Résolution du Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/RES/21/12) (2012).

de développement, a été créé pour l'Objectif 16, Cible 10, qui requiert une collecte de données sur un certain nombre de violations commises à l'encontre des journalistes (à savoir des meurtres, des enlèvements, des disparitions forcées, des détentions arbitraires et des tortures). La méthodologie est actuellement en cours d'élaboration par le HCDH, l'UNESCO et d'autres parties prenantes concernées.

- Le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'examen global de la mise en pratique des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information comprend un appel à la protection des journalistes.
- Les organisations intergouvernementales régionales ont contribué activement à la mise en œuvre des obligations des Etats au titre du Plan des Nations Unies, notamment le Conseil de l'Europe qui gère un système d'alerte rapide, la « Plateforme en ligne pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes », le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias fournit des alertes précoces sur les violations de la liberté d'expression, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'organisation des Etats américains qui ont appelé les Etats membres à assurer la sécurité des journalistes et mettre fin à l'impunité.

Société civile, dont les médias

Le Plan d'Action des Nations Unies a servi d'inspiration à un grand nombre d'organisations de la société civile régionales, nationales et internationales, dont les médias, qui ont entrepris d'importants projets aux niveaux mondial, régional et national, notamment :

- L'Institut International de la presse (IIP), en coopération avec le Réseau des médias d'Al Jazeera, l'Institut International pour la sécurité de la presse (INSI), et le Projet Médias en Afrique (AMI), ont élaboré une Déclaration internationale sur la sécurité des journalistes. Un certain nombre d'organes de presse ont soutenu la création de normes pour les travailleurs indépendants. Les « Principes de sécurité des journalistes indépendants » ont été approuvés par plus de 90 organisations. Aux niveaux nationaux, les associations et individus impliqués dans les médias ont également été actifs. France Médias Monde a débuté une session de formation sur le thème de la sécurité dans les zones dangereuses, adaptée aux besoins spécifiques des professionnels des médias. Le journal *The Dawn*, au Pakistan, prépare une salle de confinement et travaille également à la relocalisation de correspondants présents dans des régions particulièrement instables.
- Les acteurs nationaux forment de plus en plus de coalitions nationales afin de confronter et répondre aux questions de protection et d'impunité de manière plus globale et stratégique.
- Une campagne sur la violence sexiste au travail a été lancée et doit être débattue à la Conférence de l'OIT en 2018.
- Les questions de sécurité sont abordées par la production de directives de sécurité, des ressources en ligne sur la sécurité, des modèles d'évaluation des risques dans différentes langues, des manuels pour les journalistes travaillant dans des environnements à hauts risques, ainsi que des formations pour les journalistes et les professionnels des médias sur les premiers secours, la sécurité numérique et les questions liées au stress et aux traumatismes.
- Les organisations internationales de soutien aux médias travaillent main dans la main avec les partenaires régionaux et nationaux afin de renforcer les capacités des mécanismes de protection nationale.

Acteurs judiciaires régionaux et nationaux, institutions chargées de l'application des lois

Les acteurs judiciaires du monde entier participent de plus en plus aux échanges concernant la jurisprudence et les meilleures pratiques. Par exemple, une série de conférences impliquant des représentants des Cours régionales des droits de l'homme ont été organisées afin de marquer la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes en 2014 (Strasbourg, France), 2015 (San José, Costa Rica) et 2016 (Arusha, Tanzanie). Ces dernières se sont focalisées sur les cadres juridiques de protection des journalistes et la question de l'impunité. Des formations pour les forces de police et le personnel militaire sur l'importance d'assurer la sécurité des journalistes et d'établir des relations professionnelles avec les médias ont également été organisées dans plus de 12 pays d'Amérique latine, d'Afrique et de la région arabe, sur la base du manuel de formation « Liberté d'expression et ordre public ».

Instances parlementaires

Une lettre d'intention a été signée par les trois branches de l'Etat du Paraguay, le système judiciaire, le pouvoir législatif et exécutif, ainsi que l'UNESCO, afin d'établir un comité de sécurité permanent pour les journalistes. Celle-ci proposera des mesures législatives visant à garantir le droit à la liberté d'expression et élaborera des politiques de prévention de la violence contre les journalistes, y compris des formations et le renforcement des capacités des journalistes eux-mêmes ainsi que des officiers de police et des préposés à la justice.

Le Parlement panafricain a adopté une Déclaration sur la liberté d'expression et le Parlement du Pakistan est en voie d'adopter un projet de loi pour garantir la protection et le bien-être des journalistes.

Milieu universitaire et formation en journalisme

Le Centre pour la liberté des médias (CFOM) accueille un Réseau de recherche sur la sécurité du journalisme, rassemblant environ 90 membres provenant de différentes universités du monde, qui effectue des recherches approfondies sur l'impact du Plan des Nations Unies.

Depuis 2014, l'UNESCO a soutenu une série de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) intitulés « Cadre juridique international sur la liberté d'expression, l'accès à l'information et la protection des journalistes », qui ont été élaborés pour les autorités judiciaires de la région latino-américaine. Au total, près de 3 200 agents du système judiciaire, dont 800 juges, ont été formés aux normes internationales concernant la liberté d'expression et d'information ainsi qu'au rôle de pouvoir judiciaire dans la défense de ces libertés fondamentales.

Le modèle de curriculum pour l'éducation au journalisme a été mis à jour en 2016 afin d'inclure un programme spécialisé sur la sécurité des journalistes. En 2016, en partenariat avec la Fédération internationale des journalistes, l'UNESCO a mis au point un modèle de cours complet sur la sécurité des journalistes pour les Etats arabes qui est mis à l'essai dans 12 universités de la région.

Objectifs de la Consultation multipartite

La Consultation multipartite vise à :

- Initier des discussions préparatoires au sein de chacun des groupes d'intervenants en considérant et complétant la demande de contributions diffusée avant la Consultation. Ceci encouragera chaque groupe à revoir et évaluer sa contribution au renforcement de la sécurité des journalistes depuis 2012 et à suggérer des voies à suivre. Ces travaux préparatoires seront intégrés à un projet de document final qui sera discuté lors de la Consultation ;
- Regrouper les diverses expériences et points de vue des parties prenantes ;
- Produire un document final qui s'appuiera sur le Plan d'Action des Nations Unies et constituera une base pour une approche coordonnée, globale et orientée vers l'action afin d'aborder les questions de sécurité des journalistes et d'impunité en proposant une orientation stratégique et des recommandations spécifiques à tous les groupes d'intervenants.

La structure du document final fera suite à la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies, qui énonce quatre ensembles de résultats escomptés :

- a) Les mécanismes de coordination des Nations Unies sont renforcés et harmonisés et les mesures actuelles et nouvelles sont mises en place afin d'accroître l'impact du travail sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.
- b) Les Etats membres sont conseillés sur la mise en œuvre des normes internationales existantes au niveau national et sur le développement de mécanismes pour la sécurité des journalistes. Ils sont également soutenus en ce qui concerne le partage de bonnes pratiques et le renforcement des capacités de divers acteurs, y compris ceux du système judiciaire pénal, pour promouvoir un environnement sûr pour les journalistes au niveau national.
- c) Le travail d'organisations intergouvernementales, en dehors du système des Nations Unies, et d'autres organisations telles que les associations professionnelles, les médias, les milieux universitaires et les ONGs, est renforcé et harmonisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies.
- d) Les institutions publiques, les gouvernements, les maisons de presse et d'autres parties prenantes clé ont accru leur sensibilisation à l'importance de la sécurité des journalistes et de la lutte contre l'impunité, ainsi que des moyens pour y parvenir.

Processus

Un document type reprenant la structure de la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies sera diffusé auprès des parties prenantes clés. D'ici le 8 mai 2017, ces modèles devront être complétés (maximum de quatre pages) et soumis à l'UNESCO. Comme indiqué ci-dessus, ceux-ci formeront le projet de document final qui sera finalisé lors de la Consultation multipartite. Lors de la Consultation, les participants examineront les recommandations consolidées selon chaque groupe d'intervenants, ainsi que les priorités transversales et les résultats de ces discussions seront incorporés au projet de document final qui sera largement diffusé.

La Consultation multipartite a été organisée avec le soutien des gouvernements des Pays-Bas, de la Suède, de la Norvège, de l'Autriche et de l'ARTICLE19.